

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Article 1. Organisation

Le Grand Prix Cycliste de la Région Sud est organisé par le Vélo Club La Pomme Marseille le dimanche 5 Avril 2020 sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve « Grand Prix Cycliste de la Région sud » constitue la 2^{ème} manche de la « Coupe de France des Clubs de DN3 », dont le règlement complet est publié par la FFC.

Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC.

Article 3. Participation

L'épreuve est classée ELITE NATIONALE 1.12.1

L'épreuve est ouverte aux équipes de Division Nationale (participation obligatoire).

Article 4. Engagements

Les clubs participants à cette manche de Coupe de France doivent s'engager par internet (outil CicleWeb) au plus tard le 30 Mars 2020 (J -6 avant le début de l'épreuve). Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

Article 5. Permanence

La permanence de départ a lieu au Complexe Sportif Manaque et Coudoulet de Belcodène

- Le dimanche 5 Avril 2020 à partir de 9h30

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence aux horaires mentionnés ci-dessus.

La permanence d'arrivée se tiendra dans la salle de la mairie de Belcodène. Chaque coureur recevra deux dossards, une plaque de cadre et un transpon-deur,

un chèque de caution de 50 € sera demandé à la permanence de départ à chaque équipe,

et restitué à la permanence d'arrivée en contrepartie des dossards, plaques de cadre et transpondeurs fournis par l'organisation.

Article 6. Réunion DS

La réunion des directeurs Sportifs avec le jury des commissaires-arbitres et les représentants de l'organisation, se déroulera à la permanence, au Complexe Sportif Manaque et Coudoulet à 11h00.

Article 7. Radio-tour

Les informations course seront émises sur une fréquence unique qui sera précisée lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 8. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par des véhicules de l'organisation : 2 voitures et une moto. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs afin de compléter la réserve de roues de chaque véhicule d'assistance.

Article 9. Modalités de ravitaillement

Le ravitaillement sera décidé par le jury des commissaires et indiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 10. Délais d'arrivée

Tout coureur pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 11. Présentation des équipes

La présentation des équipes se fera sur au Complexe Sportif Manaque et Coudoulet où aura lieu la signature des coureurs à 11h15.

Article 12. Classements et Dotations

Les classements suivants seront établis:

Classement de l'épreuve :

La grille de prix est de 1220 €/20

Article 13. Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle aura lieu dans une salle à côté de la mairie.

Article 14. Développement durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) de veiller, avant, pendant et après l'épreuve, à ne pas jeter des papiers, des emballages, ou tout autre détritrus, sur la voie publique en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Article 15. Protocole

Le protocole se déroulera sur le podium à d'arrivée.

Les coureurs à récompenser, en tenue de course, seront obligés de se présenter.

Seront récompensés :

Le vainqueur de l'épreuve.

Le 2^{ème} de l'épreuve

Le 3^{ème} de l'épreuve

L'équipe leader au classement de la Coupe de

France Nationale 3

Article 16.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, dans ce cas, il indiquera les modifications lors de la réunion des directeurs sportifs.